



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 15228

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le déficit structurel en personnels infirmiers que connaît la région des Pays de Loire. Malgré une densité moyenne d'infirmiers par habitant en nette progression, la région Pays de Loire demeure à un niveau notablement inférieur à la moyenne nationale. De la même manière, et en dépit d'une augmentation sensible du nombre de places mises au concours d'infirmier, le ratio population/quota d'étudiants situe les Pays de Loire au dernier rang des régions métropolitaines. Cette densité est encore inférieure lorsque l'on ne considère que le département de Loire Atlantique qui, bien que le plus peuplé de la région, est nettement sous doté en nombre d'étudiants infirmiers. C'est pourquoi, et après appréciation des éléments précédents, il souhaite que soit réétudiée la décision de fermeture de l'institut de soins infirmiers du CHS de Blain (44). En effet, les besoins en formation prouvent la nécessité pour la région de renouveler son encadrement infirmier et d'en rattraper le déficit. Au-delà du cadre général, la position spécifique de l'IFSI de Blain doit être en outre considérée dans son contexte particulier d'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

Il est précisé que bien que la densité moyenne des infirmiers dans la région des Pays-de-la-Loire soit très proche de la densité moyenne nationale, le nombre d'étudiants admis à entreprendre la formation d'infirmier diplômé d'Etat est à la rentrée 1998 en progression de 8,7 % par rapport à l'année dernière alors que l'augmentation moyenne nationale est d'environ 6 % et que seulement cinq autres régions connaissent un taux de progression identique ou supérieur. Il est rappelé que, dans le but de garantir aux étudiants en soins infirmiers une formation de qualité, il a été jugé indispensable que les instituts de formation forment au minimum 30 étudiants par promotion. Or, l'institut de formation en soins infirmiers de Blain, avec une capacité de 15 étudiants par promotion, ne répond pas à ce critère. En outre, à une cinquantaine de kilomètres, se trouve l'institut de formation de Chateaubriand dont la capacité est de 30 étudiants par promotion. Enfin, si le centre hospitalier spécialisé de Blain offre des terrains de stage en psychiatrie, les étudiants doivent se rendre à trente ou quarante kilomètres pour satisfaire à la nécessaire diversité des stages prévus dans le programme des études d'infirmier, ce qui entraîne pour les étudiants et les enseignants qui les encadrent un surcroît de fatigue et induit des coûts supplémentaires. Compte tenu de ces éléments et de la nécessaire rationalisation de l'appareil de formation, il ne paraît pas opportun de remettre en cause la décision de fermeture de l'institut de formation de Blain, envisagé à plusieurs reprises déjà par le passé. Les étudiants actuellement en formation ont reçu toute garantie quant à la poursuite de leurs études jusqu'à leur terme sur le site.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Ayrault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15228

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3117

Réponse publiée le : 31 août 1998, page 4842